



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 68628

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux rappelle à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité que le thermalisme se trouve dans une situation extrêmement critique en raison des décisions prises par son ministère et de l'insuffisante revalorisation des tarifs thermaux depuis 1997. En effet, il a été prescrit pour ces établissements une réglementation beaucoup plus stricte que pour l'ensemble des autres établissements de santé, ce qui les oblige à réaliser des investissements très importants et engendre des coûts de fonctionnement particulièrement élevés. Depuis 1997, aucune revalorisation significative des tarifs thermaux n'a été effectuée pour tenir compte de ces coûts supplémentaires. Dans ces conditions, les établissements thermaux sont confrontés aujourd'hui à une situation dramatique à la limite du dépôt de bilan. Il lui demande en conséquence quelles sont les dispositions qu'elle entend mettre en oeuvre pour permettre au thermalisme de santé de poursuivre sa vocation, et pour éviter la désertification d'une grande partie des zones déjà très défavorisées dans lesquelles ces établissements thermaux sont implantés.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68628

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6412